



15ème législature

| | | |
|--|---|---|
| Question N° : 24995 | De M. Thibault Bazin (Les Républicains - Meurthe-et-Moselle) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Solidarités et santé | | Ministère attributaire > Santé et prévention |
| Rubrique > recherche et innovation | Tête d'analyse >Thérapie génique | Analyse > Thérapie génique. |
| Question publiée au JO le : 03/12/2019 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de renouvellement : 10/03/2020 Date de renouvellement : 16/06/2020 Date de renouvellement : 01/12/2020 Date de renouvellement : 04/05/2021 Date de renouvellement : 04/01/2022 Date de renouvellement : 07/06/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

M. Thibault Bazin attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les facteurs qui empêchent le pays de valoriser et d'industrialiser sa recherche en thérapie génique. En effet, alors que le pays est un pionnier et un *leader* de la recherche en thérapie génique, ce sont le plus souvent des entreprises étrangères qui poursuivent le développement des produits jusqu'à leur commercialisation, faute d'une filière française efficace. Il en résulte que ce sont ces entreprises étrangères qui profitent des emplois créés et des bénéfices occasionnés et la France voit ces médicaments mis sur le marché revenir dans le pays à un niveau de prix très élevé. Pour développer cette industrialisation de la thérapie génique, il conviendrait de créer un fonds d'investissement ambitieux dédié aux thérapies géniques, permettant de soutenir les *start up* plus loin dans leur développement et de créer également un intégrateur industriel en bio production. S'appuyant sur les forces existantes dans le domaine du développement de la thérapie génique et fédérant des expertises académiques et privées, cet intégrateur pourrait être composé de trois pôles pluridisciplinaires : sciences des bio productions afin de générer les innovations de rupture, développement de nouveaux procédés industriels et innovation et approvisionnement en matières premières issues de la biotechnologie, critiques pour la production de ces médicaments. Il vient lui demander ce que le Gouvernement compte entreprendre pour permettre à la France de répondre aux défis de la thérapie génique en assurant cette industrialisation sur le territoire afin d'assurer son indépendance sanitaire et de garantir ainsi l'accès des malades à ces thérapies innovantes à moindre coût.